

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
02/3/2
DOSSIER N°5551**

**AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RENOVATION ENERGETIQUE
DE L'HABITAT PRIVE - ANNEE 2023**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Armelle MARTIN, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Catherine DEFEMME
Thierry GAILLARD à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Marie-Thérèse VIALLE à Laurence CHEVREUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS
Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MMe Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

**OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE
L'HABITAT PRIVE - ANNEE 2023**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la*

Creuse,
VU le rapport CD2023-02/3/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de reconduire l'aide exceptionnelle mise en place en 2021 et 2022 en direction des propriétaires occupants aux revenus très modestes qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique, tel que détaillé dans la fiche d'aide ci-annexée ;
- Adopte la fiche d'aide qui sera ajoutée au règlement des aides départementales ;
- dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 915.63 article 204224.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET